

REUNION DU BUREAU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 juin 2008
--

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le jeudi 12 juin 2008 à 17h30 heures au château de Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. CHABRY	Président de la C.C Bugey Vallée de l'Ain
M. BERTHOU	Maire de Miribel
M. BOUCHON	Maire de Saint-Rambert-en-Bugey
M. DROGUE	Maire de la Boisse
M. DUSSERT	Maire de Blyes
Mme EXPOSITO	Maire d'Ambérieu-en-Bugey
M. FERRY	Président de la C.C Pont d'Ain Priay Varambon
M. GLORIOD	Président de la C.C du canton de Montluel
M. HUMBERT	Maire de Villette sur Ain
M. ORSET	Maire de Saint Jean-le-Vieux
M. RAMEL	Adjoint au Maire de Meximieux
M. SACCO	Adjoint au Maire d'Ambronay
Mme SELIGNAN	Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. VENET	Maire de Saint Maurice de Gourdans
Mlle COUTELLIER	Assistante pour le syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chargé de mission pour le syndicat mixte BUCOPA

Etaient excusés

M. BEGUET	Maire de Serrières-de-Briord
M. BERTHOLET	Maire de Souclin
M. PROTIERE	Président de la C.C de Miribel et du Plateau

En préambule, Madame la Présidente remercie les membres présents, cite les excusés, puis rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► EXAMEN DES PROJETS DE DELIBERATION PRESENTES EN COMITE SYNDICAL

Projets de délibérations n°1, 2, 3 : Compte administratif, compte de gestion, affectation des résultats

Madame SELIGNAN présente les trois premières délibérations qui concernent le compte administratif 2007. Les résultats de clôture en fonctionnement et en investissement sont positifs, toutefois le résultat de fonctionnement en 2007 est négatif. En effet, ce sont les résultats antérieurs de 2006 qui permettent au budget de fonctionnement d'être excédentaire. Cette réserve financière correspond à une dotation d'Etat (DGD) qui a été obtenue pour conduire des études sur le SCOT. Or cette réserve financière diminue d'année en année.

Pour les investissements, les résultats de 2007 sont excédentaires à la différence de l'année précédente.

Délibération n°4 : Désignation des membres du Syndicat Mixte à différents organismes

Le chargé de mission apporte les éléments suivants :

Interscot :

- 1 comité technique (chargés de mission) toutes les 6 semaines
- 1 réunion des Présidents des SCOT 1 fois/semestre

Mme SELIGNAN précise que généralement ce sont les Présidents qui se rendent aux réunions de ces deux organismes et donc propose aux membres du bureau, qu'elle soit désignée comme membre titulaire et que Monsieur BERTHOU, 1^{er} Vice-Président soit nommé suppléant.

Délibération n°5 : Indemnités du percepteur

Mme SELIGNAN précise aux membres du bureau, qu'à chaque renouvellement du Syndicat Mixte, celui-ci doit délibérer sur les indemnités du percepteur.

Délibération n°6 : Création d'un poste de chargé de mission SCOT

Madame la Présidente explique que le chargé de mission actuel, Olivier PREMILLIEU a été recruté pour une période de 7 mois et que son contrat arrive à terme au mois de juillet. Pour assurer la poursuite du SCOT, elle propose que son contrat soit reconduit aux mêmes conditions de rémunération pour une période de 3 ans. Elle demande aux membres du bureau de se prononcer sur la durée du contrat.

Délibération n°7 : Création d'un poste d'assistante SCOT / chargée de mission CDRA

L'assistante SCOT / chargée de mission CDRA, Elise COUTELLIER, actuellement en poste, a été recrutée pour une durée de 8 mois et son contrat prend fin en juillet. Mme SELIGNAN propose que son poste soit reconduit pour une période de 2,5 mois, ce qui laisserait le temps aux communautés de communes du CDRA de se prononcer sur le projet de Plate Forme d'Initiative Locale (L'assistante pourrait rejoindre à temps complet le CDRA) et ce qui laisserait également du temps pour le BUCOPA de recruter une nouvelle assistante.

Délibération n°8 et 9 : Demande de participation pour le volet économique du CDRA

Madame la Présidente précise que le Syndicat Mixte BUCOPA porte le poste d'assistante SCOT / chargée de mission CDRA. Comme pour son premier contrat, le BUCOPA demandera un reversement pour le mi-temps CDRA, aux 4 communautés de communes du CDRA, ainsi qu'à la Région Rhône-Alpes.

Délibération n°10 : Décisions modificatives sur le BP 2008

Depuis avril 2008, le BUCOPA accueille une stagiaire, Julia NORMAND, chargée de mettre en place des indicateurs pour évaluer le SCOT. Afin de pouvoir lui attribuer une indemnité de stage (500€), des modifications sur le BP 2008 sont proposées pour augmenter le chapitre dédié à la rémunération des stagiaires.

D'autre part, vu le prolongement du contrat de l'assistante SCOT / chargée de mission CDRA et les besoins en télécommunications, il est proposé de virer des crédits sur les chapitres télécommunications et salaires.

Délibération n°11 : Délégation d'attribution de l'assemblée délibérante au bureau

Mme SELIGNAN propose comme pour les années précédentes, que cette délibération soit reconduite. En effet, elle précise que les délais des PLU ne coïncident pas toujours avec les comités syndicaux et le nombre élevé de délégués rendraient complexe le rendu d'un avis sur les PLU en comité syndical.

Délibération n°12 : Délégation de compétence « suivi des projets d'urbanisme et d'aménagement »

Madame la Présidente explique que cette délibération a pour objectif de préciser la précédente et notamment le fonctionnement concernant le rôle et les compétences du bureau lors de rendu d'avis sur les PLU.

Monsieur BERTHOU précise que la notion de quorum qui n'existait pas auparavant est intéressante.

Délibération n°13 : Rapport d'activité annuel

Mme SELIGNAN précise qu'une lecture du rapport d'activité sera présentée en comité syndical.

Madame la Présidente informe les membres du bureau de son souhait qu'à chaque comité syndical, soit organisée une intervention extérieure, de sorte à ce que les délégués puissent bénéficier d'informations intéressantes dans le cadre du BUCOPA.

► PLANNING DE TRAVAIL DES PROCHAINS BUREAUX

Mme SELIGNAN demande à ce que les dates des prochains, bureau et comité syndical soit décidées. Les dates du jeudi 17 juillet à 17h30 pour le bureau et le jeudi 9 octobre à 18h30 pour le comité syndical sont retenues.

Concernant le plan de travail du bureau, Mme SELIGNAN fait les propositions suivantes :

- Réfléchir sur la méthode d'examen des PLU au bureau. Mme SELIGNAN propose qu'un groupe de travail soit organisé.
- Réfléchir sur la mise en place d'indicateurs pour évaluer le SCOT. Mme SELIGNAN précise qu'il s'agit d'une action prioritaire. Olivier PREMILLIEU rappelle que Julia NORMAND qui travaille sur cette question, fera une restitution de son travail aux élus. De plus, au sein de l'Interscot, une démarche commune de mise en place d'indicateurs sur les SCOT est prévue pour 2008.

- Lancement d'une étude commerciale. Celle-ci sera lancée lorsque les textes législatifs seront sortis, en effet aujourd'hui nous n'avons pas assez de lisibilité. Elle reste tout de même une étude prioritaire.

Enfin, Mme SELIGNAN souligne que globalement les élus sont très demandeurs de conseils et elle propose de demander aux délégués du comité syndical de constituer un groupe de travail (15 personnes maximum) afin de faire ressortir les besoins des élus.

► **PLATE-FORME DES FROMENTAUX**

Lors de la dernière réunion à la Préfecture de Région, il était question de choisir le site retenu pour accueillir la plate-forme route/rail de Rhône-Alpes. Il a été précisé que la décision finale devait être prise avant fin juin. Deux sites sont à l'étude :

- Le camp des Fromentaux sur le territoire de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain : cette localisation est soutenue par la région Rhône-Alpes, il y a pas d'échangeur avec l'autoroute
- Grenay (Est de l'agglomération Lyonnaise) : cette localisation à l'approbation de l'Etat et des professionnels

Le Préfet a fait réaliser des études afin de dégager les points forts et faibles pour chaque site. Dans le cas où le site des Fromentaux serait retenu, il est demandé aux collectivités locales de prendre en charge la création d'un échangeur routier.

Mme EXPOSITO précise que même si le site des Fromentaux n'est pas retenu, nous aurons tout même la circulation des trains sur notre territoire. C'est pour cette raison que la Région Rhône-Alpes soutient ce site et non celui de Grenay.

M. BERTHOU indique que le projet évolue rapidement de jour en jour. D'après ses informations, le Conseil Général de l'Ain devrait s'engager avec la Région sur le financement de l'échangeur. Toutefois, M. BERTHOU souligne qu'il n'existe pas d'étude précise sur l'état de pollution du site, il peut donc y avoir des surprises.

M. CHABRY admet qu'il y aura des nuisances indéniables (activité consommatrice d'espace) malgré l'intérêt économique pour le territoire.

M. HUMBERT demande aux membres du bureau si des chiffrages ont été réalisés. M. BERTHOU indique qu'il n'existe pas d'études.

Enfin M. BERTHOU précise qu'il est nécessaire à l'échelle du SCOT, de réfléchir au devenir du camp des Fromentaux (116 ha), pour la plate-forme ou tout autre projet.

Cf. en pièce jointe au compte-rendu : présentation du projet remis par le Préfet.

► **CFAL**

Mme SELIGNAN invite M. GLORIOD à restituer les dernières informations relatives au CFAL. En effet, M. GLORIOD a participé au dernier comité de pilotage, où les élus de la C.C du canton de Montluel ont renouvelé leur opposition au projet. D'après lui il ne s'agit pas d'un véritable contournement de l'agglomération lyonnaise. De plus concernant le phasage, il est important de comprendre que celui-ci remettra en cause le cadencement, il n'y a donc pas d'avantages pour les voyageurs.

M. GLORIOD signale que le projet de « la virgule de Beynost » (ligne Saint Exupéry – Beynost) a été à priori abandonné. A ce jour, le Préfet devrait faire remonter son rapport à l'Etat.

La séance est levée à 18 H 30.